

Thématique de l'action :

PERMANENCES POINTS ECOUTE JEUNES

Objectifs :

- Proposer aux jeunes de 11 à 25 ans un espace d'accueil, d'écoute et d'orientation, afin de favoriser leur bien-être et leur réussite scolaire ou leur insertion professionnelle
- Favoriser l'accès des jeunes aux différents dispositifs sanitaires et sociaux s'offrant à eux
- Promouvoir et renforcer l'organisation en réseau des professionnels sanitaires et sociaux de la Ville intervenants auprès du public jeune

Territoire de l'action

Commune de Suresnes

Public cible :Jeunes de 11 à 25 ans
et parentsStructures porteuses
et/ou impliquées :

- Service Prévention en santé publique et soutien aux habitants
- Service Jeunesse Animation
- Collèges et lycées de la Ville
- Assistantes sociales

Financeurs :Ville de Suresnes et
Département des Hauts
de Seine à travers le
Contrat Local de
Sécurité (4000 euros).Coût du projet :

28930 €

Personne à contacter
pour plusd'informations :Jennifer KRIEF
jkrief@ville-suresnes.fr;Déroulement de l'action :• Etat des lieux :

Les concertations menées ces dernières années avec les différents partenaires locaux ont fait ressortir un certain nombre de difficultés, notamment chez le public jeune.

Les professionnels, en particulier les infirmières scolaires, ressentent chez les jeunes un fort besoin de parler, de trouver un interlocuteur bienveillant.

La situation de certains jeunes ne relève pas nécessairement d'une prise en charge médicale, mais plutôt d'un espace où les jeunes pourraient exprimer leur mal-être. La mise en place de ce dispositif permet une évaluation précise de la situation, une écoute attentive et des pistes de réponses apportées aux difficultés, cela pouvant donc constituer un premier élément de réponse à ces constats.

• Etapes du projet :

- Concertation avec les équipes sur leurs besoins
- Convention de partenariat avec la DASEN
- Charte de fonctionnement avec les établissements
- Déploiement des PEJ au fur et à mesure

• Actions qui en découlent :

Des permanences hebdomadaires ont lieu au sein des trois collèges de la Ville (J. Macé, E. Zola, H. Sellier), des deux lycées (P. Langevin et L. Blériot – lycée professionnel), deux fois par mois au Centre Médical Municipal R. Burgos (CMM). Ces permanences au CMM permettent d'approfondir certaines situations repérées au sein des établissements scolaires, et de favoriser la venue de jeunes qui souhaiteraient être reçus, le plus discrètement possible et permettent aux jeunes qui sont déscolarisés ou en insertion professionnelle de bénéficier de ces temps de parole.

Une fois par mois des permanences ont lieu à l'Espace Jeunes : un temps d'entretiens individuels et un temps en groupe d'échanges thématiques co-animé par des éducateurs spécialisés.

Des points de coordination mensuel ont lieu entre la psychologue du PEJ et la coordinatrice du CLSM pour favoriser le travail en réseau sur des situations complexes.



Thématique de l'action :

PERMANENCES POINTS ECOUTE JEUNES

Territoire de l'action
Commune de Suresnes

Public cible :
Jeunes de 11 à 25 ans
et parents

**Structures porteuses
et/ou impliquées :**

- Service Prévention en santé publique et soutien aux habitants
- Service Jeunesse Animation
- Collèges et lycées de la Ville
- Assistantes sociales

Financeurs :
Ville de Suresnes et
Département des Hauts
de Seine à travers le
Contrat Local de
Sécurité (4000 euros).

Coût du projet :
28930 €

**Personne à contacter
pour plus
d'informations :**
Jennifer KRIEF
jkrief@ville-suresnes.fr;

• **Résultats :**

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Total
Nombre de lieux déployés	3	5	6	7	7	7	
Nombre de permanences	65	102	138	205	205	205	920
Nombre de jeunes rencontrés	49	77	108	180	176	186	776
Nombre de passages	59	103	171	300	311	353	1297
Classe d'âge	11 à 19 ans	10 à 25 ans	11 à 23 ans	10 à 25 ans	10 à 25 ans	10 à 25 ans	
Nombre de consultations spontanées	0	5	34	68	46	62	215
Nombre d'orientations	0	32	40	42	130	93	337
Nombre de parents rencontrés	6	9	28	38	39	30	150

Depuis l'année scolaire 2014/2015, les difficultés familiales psycho sociales arrivent au premier plan des motifs de consultation. Cet élément est aussi repéré par les équipes éducatives des établissements qui notent les troubles de la concentration et du comportement que cela peut engendrer chez certains jeunes.

Les types d'orientations proposées se sont démultipliés, la psychologue a réalisé un travail de présentation des PEJ auprès des acteurs sanitaires et sociaux et elle travaille quotidiennement avec les équipes pluri professionnels des établissements afin de favoriser les prises en charge adaptées des jeunes et des familles

Elle a également pu profiter du développement du travail en réseau des professionnels de la jeunesse dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale. En effet, les échanges entre les partenaires permettent de mener des actions concertées, en directions des enseignants, des professionnels de la jeunesse, et des parents. Cela renforce la lisibilité de l'offre locale et la connaissance mutuelle entre les partenaires.

• **Perspectives :**

Poursuite de l'action